

Séance du Vendredi 20 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal 10

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 20 octobre à 19H30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Setiers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi et dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Daniel MAZIERE, Maire

qui ont pris part à la
délibération : 10

étaient présents : Daniel MAZIERE, Marie GOUYON, Christian CHOTARD, Françoise PERRIN, Chantal CLOUP CORTICCHIATO, René DE KORT, Jean-Philippe BOIVERT, Arnaud PIVA, Molly THIRION

date de la convocation

16 octobre 2023

date affichage

Absent : Marie-Lise BOISSONNEAU

Secrétaire : Marie GOUYON

Objet : Rénovation de deux logements communaux- demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze – contrat de solidarité communale 2023-2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet relatif à la nécessité de rénover les deux logements communaux situés au-dessus de la Mairie. En effet il est nécessaire de refaire les peintures de l'appartement n°6, ainsi que modifier le système de chauffage concernant les deux appartements, à savoir le passage au chauffage électrique, le chauffage actuel étant au gaz.

Monsieur le Maire présente le devis réalisé par l'entreprise Faurie Electricité située ZI du Mazet 19200 USSEL pour un montant de 16 840.72€ H.T ; ainsi que le devis de l'entreprise Viallant – Loge située 14 rue du Mazet 19200 Ussel pour un montant de 16 404.40€ H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération est inscrite au contrat de solidarité communale 2021-2023 signé avec le Conseil Départemental de la Corrèze.

Le Conseil Départemental s'engage à contribuer financièrement à cette opération avec un taux de subvention de 30% avec un plafond de dépenses de 100 000€ H.T.

Le coût TOTAL de l'OPERATION rénovation énergétique des deux logements communaux étant de 30 000.00€ H.T. selon détail ci-après :

-	TOTAL TRAVAUX € HT : 33 245.12€
-	TVA 30% = 9 973.54€
-	Total TTC : 38 253.70€

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la réalisation de cette opération
- De solliciter l'octroi de la subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL selon les modalités prévues au contrat de solidarité communale 2023-2025, soit :
 - **30% d'aide au titre des travaux de rénovation énergétique des logements de la mairie** : Taux 30% - plafond d'assiette éligible annuel de 100 000.00€ HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la réalisation de cette opération
- Approuve la demande d'aide financière,
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

COUT OPERATION EN € HT		33 245.12 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	30,00% - ANNEE 2023 (Plafond dépenses : 100 000,00€)	9 973.54 €
Total aides publiques sollicitées		9 973.54 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE		23 271.58 €

- Sollicite l'attribution de l'aide par Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Désigne Monsieur le Maire comme responsable de l'opération et l'autorise à signer tous les actes, à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Daniel MAZIERE

Séance du Vendredi 20 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal 10

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 20 octobre à 19H30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Setiers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi et dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Daniel MAZIERE, Maire

qui ont pris part à la
délibération : 10

étaient présents : Daniel MAZIERE, Marie GOUYON, Christian CHOTARD, Françoise PERRIN, Chantal CLOUP CORTICCHIATO, René DE KORT, Jean-Philippe BOIVERT, Arnaud PIVA, Molly THIRION

date de la convocation

16 octobre 2023

date affichage

Absent : Marie-Lise BOISSONNEAU

Secrétaire : Marie GOUYON

Objet : Modification des tarifs de l'eau pour 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ne pas procéder à une modification des tarifs de l'eau pour 2023, il propose :

* Abonnement eau potable :	68.00€	* Abonnement assainissement :	36.00€
* Prix du m ³ eau potable :	1.05 €	* Prix du m ³ assainissement :	0.65€
* Abonnement agricole :	36.00€		
* Prix du m ³ agricole :	0.65€		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

> Décide de fixer, à l'unanimité des membres présents, les tarifs de l'eau pour l'année 2023 comme suit :

* Abonnement eau potable :	68.00€	* Abonnement assainissement :	36.00€
* Prix du m ³ eau potable :	1.05€	* Prix du m ³ assainissement :	0.65€
* Abonnement agricole :	36.00€		
* Prix du m ³ agricole :	0.65€		

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Daniel MAZIERE

Séance du Vendredi 20 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal 10

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 20 octobre à 19H30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Setiers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi et dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Daniel MAZIERE, Maire

qui ont pris part à la
délibération : 10

étaient présents : Daniel MAZIERE, Marie GOUYON, Christian CHOTARD, Françoise PERRIN, Chantal CLOUP CORTICCHIATO, René DE KORT, Jean-Philippe BOIVERT, Arnaud PIVA, Molly THIRION

date de la convocation

16 octobre 2023

date affichage

Absent : Marie-Lise BOISSONNEAU

Secrétaire : Marie GOUYON

Objet : Prix des loyers 2024 – logements communaux :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les prix des loyers des logements communaux en 2022, 2023 qui étaient les suivants :

- * **Logement Mairie 6 rue de la mairie : 50.00 / mois**
- * **Logement Mairie 4 rue de la mairie : 400.00€ / mois**

M. le Maire propose de ne pas modifier les loyers 2024 en raison des travaux en cours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas procéder à une augmentation des loyers pour l'année 2024, soit :

- * **Logement Mairie 6 rue de la mairie : 50.00€ / mois**
- * **Logement Mairie 4 rue de la mairie : 350.00€ / mois**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Daniel MAZIERE

Séance du Vendredi 20 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal 10

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 20 octobre à 19H30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Setiers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi et dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Daniel MAZIERE, Maire

qui ont pris part à la
délibération : 9

étaient présents : Daniel MAZIERE, Marie GOUYON, Christian CHOTARD, Françoise PERRIN, Chantal CLOUP CORTICCHIATO, René DE KORT, Jean-Philippe BOIVERT, Arnaud PIVA, Molly THIRION

date de la convocation

16 octobre 2023

date affichage

Absent : Marie-Lise BOISSONNEAU

Secrétaire : Marie GOUYON

Objet : Tarifs location Chalet Communal au profit de Haute Corrèze Communauté pour un séjour périscolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Haute Corrèze Communauté souhaite organiser un séjour périscolaire au Chalet communal de la Croix de la Mission.

M. le Maire propose de procéder à un tarif préférentiel étant donné qu'il s'agit de la Communauté de Commune et afin de favoriser les enfants de Haute Corrèze Communauté.

Il propose donc un tarif préférentiel : du mardi 11 avril au vendredi 14 avril 2023 ; 15 couchages à 22€ la nuitée : 330€ + 50€ de location de la salle, soit un total de : 380€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

> Approuve de fixer ce tarif préférentiel pour un montant total de 380€ pour la location du chalet communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Daniel MAZIERE

Séance du Vendredi 20 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal 10

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 20 octobre à 19H30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Setiers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi et dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Daniel MAZIERE, Maire

qui ont pris part à la
délibération : 10

étaient présents : Daniel MAZIERE, Marie GOUYON, Christian CHOTARD, Françoise PERRIN, Chantal CLOUP CORTICCHIATO, René DE KORT, Jean-Philippe BOIVERT, Arnaud PIVA, Molly THIRION

date de la convocation

16 octobre 2023

date affichage

Absent : Marie-Lise BOISSONNEAU

Secrétaire : Marie GOUYON

Objet : Modification des tarifs de l'eau pour 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ne pas procéder à une modification des tarifs de l'eau pour 2023, il propose :

* Abonnement eau potable :	70.00€	* Abonnement assainissement :	38.00€
* Prix du m ³ eau potable :	1.15 €	* Prix du m ³ assainissement :	0.75€
* Abonnement agricole :	38.00€		
* Prix du m ³ agricole :	0.75€		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

> Décide de fixer, à l'unanimité des membres présents, les tarifs de l'eau pour l'année 2024 comme suit :

* Abonnement eau potable :	70.00€	* Abonnement assainissement :	38.00€
* Prix du m ³ eau potable :	1.15€	* Prix du m ³ assainissement :	0.75€
* Abonnement agricole :	38.00€		
* Prix du m ³ agricole :	0.75€		

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Daniel MAZIERE